

## OPPOSABILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) de l'ex CCMR


Type de procédure : Modification simplifiée

Étapes de la procédure	Dates
APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	15 février 2018
TRANSMISSION EN PREFECTURE	20 février 2018
Si pas de SCOT sur le territoire, Transmission en préfecture + 1 mois	20 mars 2018
AFFICHAGE EN MAIRIE (premier jour de l'affichage)	5 mars 2018
Publication au recueil des actes administratifs	Néant
MENTION DANS LA PRESSE (indiquer le nom du journal concerné)	1 <sup>er</sup> avril 2018 Journal de Saône et Loire

Date d'opposabilité = le lendemain de la plus tardive de toutes les dates des mesures ci-dessus.

OPPOSABILITE	1 <sup>er</sup> avril 2018
--------------	----------------------------

A Trambly, le lundi 3 avril 2018

Le Président  
  
Jean-Paul AUBAGNE

## Attestation de publicité

Le Président certifie que la délibération n° 2018-08 du 15 février 2018 relative à la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex Communauté de communes de Matour et sa Région est affichée au siège de la Communauté de communes en Mairie de Trambly depuis le 5 mars 2018 et pour une durée au moins égale à un mois.

Ladite délibération a été reçue en Préfecture de Mâcon le mardi 20 février 2018.

L'avis à insérer dans un journal diffusé dans le département a été publié le dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018 dans le Journal de Saône et Loire.

A Trambly, le lundi 3 avril 2018

Le Président



Jean-Paul AUBAGUE



## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Procédures adaptées

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE (AAPC)**  
Marché public de maîtrise d'œuvre

Dénomination et coordonnées complètes de la collectivité :

#### COMMUNE DE PRÉTY

Mairie

Rue du platane - 71290 Préty  
Tél. 03.85.51.06.67  
mairiedeprety@wanadoo.fr  
Pays : France

Mode de passation : Procédure adaptée en application des articles 5-III et 42-2° de l'ordonnance de 2015 et des articles 27, 90-1 du décret de 2016.

Objet du marché :  
**AMÉNAGEMENT DE LA RD 176 ET DE LA RUE DU FOYER DE LA COMMUNE DE PRÉTY.**

Durée estimée des travaux : 8 mois.

Lots : Sans objet.

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse suivante : <https://www.marchés-info.fr> ou peuvent être retirés au siège de la collectivité aux jours et horaires suivants : Lundi de 14 heures à 18 h 30 et jeudi de 9 à 12 heures.

Modalités de remise des plis :

Remise des plis sur support papier : Remise contre récépissé ou envoi par la Poste, par pli recommandé avec avis de réception postal dans les conditions précisées au règlement de la consultation.

Remise des plis par voie électronique : La remise des plis est autorisée, sur la plateforme <https://marchés-info.fr> dans les conditions précisées au règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Une négociation pourra être engagée avec tous les candidats. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Contact pour les renseignements relatifs aux voies et délais de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas, BP 61616, 21016 Dijon, tél. 03.80.73.91.00, fax. 03.80.73.39.89, courriel : greffe-ta-dijon@juradm.fr

Date limite des plis : Lundi 30 avril 2018 à 18 h 30.

Date d'envoi de la publication : 29 mars 2018.

882913300

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**  
Marché public de travaux

Dénomination et coordonnées complètes de la collectivité :

#### COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CIVRY

Mairie

Le Bourg - 71800 Saint-Julien-de-Civry  
Tél. 03.85.70.60.27 - Fax. 03.85.70.61.52  
mairiedestjuliendecivry@wanadoo.fr  
Pays : France

Mode de passation : Procédure adaptée en application de l'article 26-III-5 du Code des marchés publics.

Objet du marché :  
**CREATION D'UN CABINET MÉDICAL ET PARAMÉDICAL.**  
Le Bourg, 71800 Saint-Julien-de-Civry.

Relance des lots infructueux :  
Lot n° 04 : Menuiserie intérieure bois  
Lot n° 08 : Plomberie - Sanitaire

Durée estimée des travaux : Quatre mois, dont 15 jours de préparation.

Le dossier peut être consulté et retiré en mairie.

Modalités de remise des plis : La visite du site est conseillée avant la remise des offres.

Remise des plis sur support papier : Remise contre récépissé ou envoi par la Poste, par pli recommandé avec avis de réception postal dans les conditions précisées au règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Une négociation pourra être engagée avec les candidats des 3 offres les mieux notées, OU avec les candidats de toutes les offres, après analyse des plis au vu des critères de jugement. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Contact pour les renseignements relatifs aux voies et délais de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas, BP 61616, 21016 Dijon, tél. 03.80.73.91.00, fax. 03.80.73.39.89, courriel : greffe-ta-dijon@juradm.fr

Date et heure limites de remise des offres : Jeudi 3 mai à 17 heures.

Date d'envoi à la publication : Dimanche 1er avril 2018.

882434900

## AVIS

### Plan local d'urbanisme

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-CYR MÈRE BOITIER

Mairie - 71520 Tramby

#### MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE L'EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MATOUR ET SA RÉGION

Par délibération n° 2018-08 du 15 février 2018, le conseil de la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier a approuvé la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal de l'ex-CC de Matour et sa région approuvé le 7 juillet 2016. Cette délibération est affichée au siège de la Communauté de communes en mairie de Tramby depuis le 5 mars 2018.

Le dossier relatif à la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes aux jours habituels d'ouverture.

Le président,  
Jean-Paul AUBAGUE.  
882905800

## VIES DES SOCIÉTÉS

### Constitutions de sociétés

#### AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Charnay-lès-Chalon en date du 30/03/2018 de **PAKOTO**. Forme : SAS à capital variable. Capital et minimum : 400 €. Maximum : 4.000 €. Siège : 6, rue Bourgeoise, 71350 Charnay-lès-Chalon. Durée : 99 ans. Directeur général : CALVO Jeanne Marie et présidence : Jean Charles CALVO, tout deux 6, rue Bourgeoise, 71350 Charnay-lès-Chalon. Objet : Achat-vente, location, location-bail, LOA de tous types de véhicules automobiles. Vente-achat matériel médical. Aménagement tous véhicules. Mécanique, carrosserie. Peinture-révisions des sols-peinture intérieure. Plomberie. Installation électrique. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS : Chalon-sur-Saône.

878948300